



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 52

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 32) — *Loi sur la location des locaux sis au 800, avenue Adele, à Winnipeg/An Act concerning the Leasing of 800 Adele Avenue, Winnipeg;*

(M. le ministre FIELDING)

(N° 238) — *Loi sur la grève générale de Winnipeg (samedi sanglant)/The Winnipeg General Strike (Bloody Saturday) Act.*

(M. LINDSEY)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre CLARKE, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. BINDLE, GRAYDON et LINDSEY font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, la présidente intervient et déclare que les termes « simple-minded » utilisés par le premier ministre étaient non parlementaires.

M. le *premier ministre* présente des excuses.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (G. Dellebuccher, Q. Michaud, J. Templeton et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (H. Sangha, K. Sangha, Manvinder et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (S. Nevin, W. Hickson, S. Gasai et autres)

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (M. Cullum, R. Todaschuk, H. Keppler et autres)

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M^{me} LATHLIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (L. Slater, J. Gagnon, J. Aubin et autres)

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (G. Pepin, J. Mickelson, B. Hutchison et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (S. Ganesan, A. Daudson, H. Wright et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (W. Cottingham, T. Holliday, B. Frieze et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui amélioreront la qualité des soins pour les patients et la capacité de ces derniers d'y accéder en temps opportun de manière à augmenter le nombre de lits dans le système et à recruter et à maintenir un nombre adéquat d'infirmières et d'autres professionnels de la santé en vue de répondre aux besoins du Manitoba. (A. Oprea, T. Henderson, K. Sorensen et autres)

L'Assemblée permet le retour aux rapports du Comité.

M^{me} GUILLEMARD, *présidente du Comité permanent des affaires législatives*, présente le sixième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 27 août 2018 (troisième session de la quarante et unième législature);
- le 9 mai 2019 [quatrième session de la quarante et unième législature (*à huis clos*)].

Question à l'étude :

Les recommandations à l'égard de la nomination de l'ombudsman pour la province du Manitoba.

Composition du Comité :

Réunion du 27 août 2018 :

- M. ALLUM;
- M. CURRY;
- M. le *ministre* FIELDING;
- M^{me} FONTAINE;
- M. GERRARD;
- M^{me} GUILLEMARD (présidente);
- M. JOHNSTON;
- M. LAGASSÉ;
- M. MARTIN (vice-président);
- M^{me} la *ministre* MAYER;
- M. SWAN.

Réunion du 9 mai 2019 à huis clos :

- M^{me} la *ministre* CLARKE;
- M^{me} GUILLEMARD (présidente);
- M^{me} KLASSEN;
- M. LAGASSÉ;
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M. MARTIN;
- M. NESBITT;
- M. SMITH (Southdale);

- M^{me} la ministre STEFANSON;
- M. SWAN;
- M. WIEBE.

Le Comité a élu M. SMITH (Southdale) à la vice-présidence.

Motions :

Le Comité a adopté la motion qui suit pendant la réunion du 27 août 2018 :

Il est proposé qu'un sous-comité du Comité soit constitué et chargé de la question de la procédure de dotation pour le poste d'ombudsman pour la province du Manitoba, sous réserve des conditions qui suivent :

- a) que le sous-comité soit composé de quatre députés du gouvernement, de deux députés de l'opposition officielle et d'un député du deuxième parti de l'opposition;*
- b) que le sous-comité soit habilité à convoquer ses réunions, à les tenir à huis clos et à exercer les attributions qu'il juge nécessaires en vue d'exécuter ses obligations liées au mécanisme de recrutement;*
- c) que le sous-comité ne fasse rapport d'une recommandation au Comité que si cette dernière reçoit l'assentiment de tous les députés;*
- d) que les membres du personnel de la Direction des Comités et des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative soient autorisés à assister aux réunions du sous-comité.*

Le Comité a adopté les motions qui suivent pendant la réunion du 9 mai 2019 (à huis clos) :

- *Il est proposé que le Comité reçoive le rapport et les recommandations du sous-comité.*
- *Il est proposé que le Comité recommande au président du Conseil exécutif la nomination de Jill Perron au poste d'ombudsman pour la province du Manitoba.*

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

Le sous-comité a présenté son premier rapport.

Réunions du sous-comité :

Le sous-comité s'est réuni à huis clos dans la salle 255 du Palais législatif :

- le 5 novembre 2018 à 10 heures;
- le 18 décembre 2018 à 14 heures;
- le 5 mars 2019 à 15 heures;
- le 16 avril 2019 à 8 h 30.

Question à l'étude :

Le recrutement et la sélection de l'ombudsman.

Composition du sous-comité :

Réunion du 5 novembre 2018 :

- M^{me} la *ministre* COX;
- M^{me} GUILLEMARD;
- M. LAGIMODIERE;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M^{me} la *ministre* MAYER;
- M. SWAN.

Le sous-comité a élu :

- M. LAGIMODIERE à la présidence;
- M^{me} GUILLEMARD à la vice-présidence.

Réunion du 18 décembre 2018 :

- M. ALLUM;
- M^{me} la *ministre* COX;
- M. LAGIMODIERE;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M^{me} la *ministre* MAYER;
- M. SMITH (Southdale);
- M. SWAN.

M. LAGIMODIERE a donné sa démission à titre de président du sous-comité.

Le sous-comité a élu :

- M. SMITH (Southdale) à la présidence;
- M. LAGIMODIERE à la vice-présidence.

Réunion du 5 mars 2019 :

- M. ALLUM;
- M^{me} la *ministre* COX;
- M^{me} KLASSEN;
- M. LAGIMODIERE (vice-président);
- M^{me} la *ministre* MAYER;
- M. SMITH (Southdale) (président);
- M. SWAN.

Réunion du 16 avril 2019 :

- M^{me} la *ministre* COX;
- M^{me} KLASSEN;
- M. LAGIMODIERE (vice-président);
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M^{me} la *ministre* MAYER;
- M. SMITH (Southdale) (président);
- M. SWAN.

Personnes présentes aux réunions du sous-comité :

- M^{me} Deanna Wilson, *directrice des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative*;
- M^{me} Monique Grenier, *greffière adjointe et greffière de comités*.

Ententes du sous-comité :

À la réunion du 18 décembre 2018, le sous-comité a convenu de ce qui suit :

- Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative s'occuperont de tous les aspects logistiques et des formalités administratives nécessaires au mécanisme de recrutement de l'ombudsman qui comprend le plan de publication, les critères de sélection, l'annonce et les questions d'entrevue.
- Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative effectueront la présélection des demandes d'emploi reçues et présenteront au sous-comité une liste d'au moins cinq candidats qualifiés pour fin d'examen.
- Le sous-comité examinera la liste des candidats qualifiés et sélectionnera les personnes qui seront interviewées par les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative.
- Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative mèneront les entrevues et présenteront au sous-comité les résultats d'évaluation de celles-ci pour fin d'examen et de sélection.
- Le sous-comité examinera les résultats d'évaluation des entrevues et choisira les candidats qu'il recommandera pour le poste d'ombudsman.

À la réunion du 5 mars 2019, le sous-comité a convenu :

- d'interviewer les six meilleurs candidats ayant obtenu un résultat de sélection supérieur à 11;
- dans le cas où le nombre de candidats est inférieur à quatre, d'interviewer les deux prochains candidats ayant obtenu un résultat de sélection de 10.

À la réunion du 16 avril 2019, le sous-comité a convenu :

- si la vérification des références s'avère concluante, de recommander au Comité la nomination de Jill Perron au poste d'ombudsman pour la province du Manitoba;
- dans le cas où la candidate décline ou n'est plus disponible, de se réunir de nouveau afin de discuter d'autres options;
- d'examiner et d'adopter le document intitulé « Recrutement visant les fonctionnaires indépendants de l'Assemblée », préparé par le personnel de l'Assemblée législative et daté du 16 avril 2019. Le document figure à l'annexe du présent rapport.

Activités des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative

Tel que convenu par le sous-comité à la réunion du 18 décembre 2018, les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont été chargés de s'occuper de tous les aspects logistiques et des formalités administratives nécessaires au mécanisme de recrutement de l'ombudsman.

À la réunion du 5 mars 2019, les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont présenté au sous-comité une liste de 13 candidats qualifiés pour fin d'examen et de sélection pour une entrevue.

Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont examiné les candidatures au poste d'ombudsman comme suit :

- ils ont reçu 222 candidatures;
- ils ont interviewé trois personnes le 13 mars 2019;
- ils ont interviewé trois personnes le 14 mars 2019.

À la réunion du 16 avril 2019, les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative ont présenté au sous-comité les résultats d'évaluation des entrevues des six candidats.

ANNEXE

Assemblée législative du Manitoba Recrutement visant les fonctionnaires indépendants de l'Assemblée Le 16 avril 2019

Objet

Le 27 août 2018, le Comité permanent des affaires législatives a adopté une motion voulant que soit constitué un sous-comité chargé de la question de la procédure de dotation pour le poste d'ombudsman pour la province du Manitoba. Le sous-comité, composé de quatre députés du gouvernement, de deux députés de l'opposition officielle et d'un député du deuxième parti de l'opposition, est habilité à convoquer ses réunions, à les tenir à huis clos et à exercer les attributions qu'il juge nécessaires en vue d'exécuter ses obligations liées au mécanisme de recrutement. Le sous-comité doit faire rapport au Comité d'une recommandation qui a reçu l'assentiment de tous les députés.

Le sous-comité sera appuyé dans l'exercice de ses attributions par les membres du personnel de la Direction des Comités et des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative, lesquels sont autorisés à assister aux réunions du sous-comité.

Rôles et obligations

1. Le sous-comité attribue aux Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative la tâche de s'occuper de tous les aspects logistiques et des formalités administratives nécessaires au mécanisme de recrutement de l'ombudsman.
2. Les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative seront chargés :
 - a) de concevoir un mécanisme de recrutement qui comprend un plan de publication, un processus de présélection ainsi qu'une procédure d'entrevue et de sélection;
 - b) de rédiger une annonce ainsi que les critères de présélection et de sélection;
 - c) d'imprimer l'annonce conformément au plan de publication;
 - d) d'effectuer la présélection des demandes d'emploi reçues;
 - e) de présenter au sous-comité une liste d'au moins cinq candidats qualifiés aux fins d'examen et de sélection pour une entrevue;
 - f) d'interviewer les candidats sélectionnés par le sous-comité;
 - g) de présenter au sous-comité les résultats d'évaluation des entrevues des candidats qu'il a sélectionnés;
 - h) d'effectuer la vérification des références des candidats et de signaler les questions et les préoccupations soulevées.
3. Avant l'examen du sous-comité, ses membres sont habilités à consulter la liste des candidats qualifiés ainsi que la vérification des antécédents de façon confidentielle au bureau des Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative.
4. Le sous-comité examinera la liste des candidats qualifiés et sélectionnera les personnes qui seront interviewées par les Services de gestion des ressources humaines à l'Assemblée législative.
5. Un représentant de chaque parti politique reconnu est autorisé à observer les entrevues tout en participant au processus d'évaluation.
6. Le sous-comité examinera les résultats d'évaluation des entrevues et, si la vérification des références s'avère concluante, il choisira le candidat à recommander pour le poste d'ombudsman.
7. Le sous-comité doit fournir au Comité un rapport qui comprend ses recommandations à l'égard de la nomination d'un nouvel ombudsman pour la province du Manitoba

Sur la motion de M^{me} GUILLEMARD, le rapport du Comité est déposé.

M. LINDSEY propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Qu'à l'occasion du 100^e anniversaire de la grève générale de 1919, l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement provincial de reconnaître et de commémorer tous les travailleurs qui se sont battus — surtout ceux qui ont été tués durant la grève — pour les droits du travail qui ont amélioré les conditions de travail de tous les Canadiens, de prendre des mesures concrètes pour promouvoir une syndicalisation accrue dans les secteurs public et privé, d'inscrire le droit à la négociation collective dans une loi, de prévoir par voie législative un salaire suffisant pour tous les Manitobains et d'investir dans des mesures prévoyant la création de conditions de travail sécuritaires et l'amélioration de celles-ci.

Il s'élève un débat.

MM. LINDSEY, YAKIMOSKI, WIEBE et JOHNSTON, M^{mes} LAMOUREUX et MARCELINO (Logan), MM. KINEW, MALOWAY, LAMONT et ALLUM, M^{me} FONTAINE, MM. SWAN, GERRARD et FLETCHER ainsi que M^{me} LATHLIN interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 14

CONTRE

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 32

Mercredi 15 mai 2019

La séance est levée à 17 h 12, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger